



INDEX EGALITE HOMMES/FEMMES 2024

ASSOCIATION NOTRE-DAME DE BON SECOURS

Depuis 2020, toutes les entreprises d'au moins 50 salariés doivent calculer et publier une fois par an leur index de l'Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

L'Index, sur 100 points, est composé de 5 indicateurs :

- L'écart de rémunération femmes-hommes
- L'écart de répartition des augmentations individuelles
- L'écart de répartition des promotions (dans les entreprises de plus de 250 salariés)
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

Pour l'année 2024, l'association Notre-Dame de Bon Secours obtient un résultat de 83/85 (soit 98/100) dans le cadre de l'index égalité femmes/hommes, en nette progression depuis 2021.

Ce score est élaboré selon les critères suivants :

Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes	38/40
Ecart de taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes	20/20
Écart de taux de promotions entre les femmes et les hommes	Sans objet (incalculable)
Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé de maternité	15/15
Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations	10/10

Un accord d'entreprise a été signé en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes le 13 novembre 2019 et un engagement a été pris dans 3 domaines d'action prioritaires :

- L'embauche
- La rémunération
- L'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale.

D'autres objectifs de progression seront mis en place pour les indicateurs dans lesquels l'association n'a pas atteint la note maximale.